

Qui s'occupe de votre argent?



Tous les professionnels avec qui vous faites affaire pour négocier une hypothèque, souscrire une police d'assurance, acheter un produit à domicile ou investir de l'argent doivent être inscrits auprès de la FCNB ou détenir un permis.

Toutefois, le permis ou l'inscription n'est pas une garantie de qualité et ces professionnels n'offrent pas tous les mêmes services ni n'exigent les mêmes tarifs. Assurez-vous de bien comprendre ce qu'ils sont autorisés à vous offrir.



Immobilier et hypothèques

Les courtiers hypothécaires et les agents immobiliers qui souhaitent offrir leurs services au Nouveau-Brunswick doivent être titulaires d'un permis de la FCNB. Les agents doivent aussi être membres de l'Association des agents immobiliers du N.-B.

Vendeurs à domicile (démarcheurs)

Hormis quelques exceptions, les vendeurs à domicile qui offrent leurs produits ou services directement au consommateur doivent être autorisés et cautionnés comme il se doit. Ils doivent avoir leur permis avec eux en tout temps – c'est la preuve qu'ils représentent une entreprise autorisée.

Prêteurs sur salaire, prêteurs et courtiers en crédit

Les entreprises qui offrent des prêts sur salaire doivent détenir un permis délivré au Nouveau-Brunswick. Les autres types de prêteurs ou les courtiers en crédit peuvent être tenus de s'inscrire auprès de la FCNB.



Professionnels des assurances

Dans le secteur des assurances, les agents, courtiers, experts en sinistres et estimateurs de dommages qui souhaitent offrir leurs services au Nouveau-Brunswick doivent avoir un permis de la FCNB. Différentes catégories de licences indiquent ce que son détenteur peut vendre.

Spécialistes des placements

Les professionnels en valeurs mobilières qui souhaitent offrir des conseils financiers, faire des opérations sur valeurs ou négocier des produits dérivés dans la province doivent s'inscrire auprès de la FCNB, sauf si une dispense s'applique. La catégorie d'inscription indique le type de produits et services que cette personne peut vous offrir. Vérifiez toujours l'inscription avant d'investir votre argent.

SAVOIR, C'EST POUVOIR

La plupart des professionnels dans ces secteurs d'activité sont honnêtes et respectent les règles. Le permis et l'inscription offrent une protection supplémentaire, car la FCNB n'octroie l'autorisation d'exercice qu'aux personnes qui satisfont aux exigences législatives. Renseignez-vous auprès de la FCNB pour vous assurer que tout est en règle : [FCNB.ca/fr/fraudes-et-escroqueries/verifier-le-permis-et-linscription](https://www.fcnb.ca/fr/fraudes-et-escroqueries/verifier-le-permis-et-linscription) ou 1 866-933-2222.